

Les programmes de sensibilisation et d'éducation pour la prévention des accidents par mines

par Marie CHUBERRE

Les programmes de sensibilisation et d'éducation conduits par Handicap International, sont développés dans un contexte d'après-guerre, dans le cadre du retour des populations réfugiées ou déplacées vers leurs villages d'origine et de la reprise des activités socio-économiques en milieu rural¹. Il s'agit d'alerter les populations «à risque» sur le danger qu'elles courent dans les régions polluées, de leur permettre d'identifier les objets dangereux, d'adopter les attitudes adéquates lors de la découverte d'une mine, lors de la traversée d'une zone inconnue, et face aux accidents. Deux niveaux d'intervention sont envisagés: l'un local, l'autre national.

1. Un niveau d'intervention local

Au niveau d'une zone géographique définie, une province par exemple, le travail consiste à mettre en place et à former un réseau de superviseurs et d'agents de sensibilisation. Ces agents ont plusieurs tâches:

1. Les programmes de sensibilisation des populations au danger des mines sont connus internationalement sous l'appellation anglo-saxonne «Mine Awareness Programme» (MAP). Les termes «sensibilisation» et «Awareness» étant assez imprécis, Handicap International préfère utiliser, dans le cadre de ses propres projets en Angola, au Mozambique, en Bosnie-Herzégovine et en Afghanistan, l'expression «Programme d'éducation des populations pour la prévention des accidents par mines» (PEPAM).



L'éducation d'enfants cambodgiens aux problèmes posés par les mines.
(© Handicap International / Julien Temple)

- **Sensibiliser et éduquer les populations villageoises** aux problèmes posés par les mines et autres objets dangereux, en s'appuyant sur les structures d'encadrement locales (services de santé, écoles, groupements paysans, administrations locales, églises, chefferies traditionnelles, etc.).
- **Organiser un «Comité Mines» dans chaque village ou communauté, en collaboration avec les autorités locales.** Une ou plusieurs personnes du village deviennent les référents des agents de sensibilisation, mais aussi des populations. Ce comité doit prolonger le travail de sensibilisation et d'éducation, signaler aux nouveaux arrivants les endroits dangereux dans le village et ses alentours, recueillir les informations des villageois qui «découvrent» des mines ou autres objets suspects, transmettre ces informations aux agents de sensibilisation, garantir la qualité et le maintien des marquages traditionnels.

- **Recueillir, auprès des populations locales et des comités, toute information sur la localisation des endroits minés, connus ou suspects et sur les accidents dus aux mines.** Ces informations permettent d'adapter peu à peu les messages de sensibilisation et d'éducation à la situation réelle de la zone. Elles doivent être diffusées aux structures et organismes intervenant sur place, ou voulant y intervenir. Elles sont également utilisées pour compléter les recensements des endroits minés qui, souvent, ne tiennent compte que des grands axes de communication, et des centres économiques importants. Par là même, ces informations contribuent à infléchir les priorités en matière de déminage et à prendre en compte les besoins des populations les plus exposées au danger.
- **Coordonner les activités de sensibilisation et d'éducation avec les activités de déminage.** Il faut, bien entendu, aider à l'identification des zones qui doivent être déminées en priorité. Mais il est nécessaire d'adapter les messages invitant au respect des zones marquées à l'évolution de la dépollution (limite changeante des zones minées-non minées). Il s'agit, également, d'informer la population de la complexité de la mise en oeuvre des programmes de déminage.
- **Transmettre les informations recueillies aux campagnes nationales et internationales contre les mines** et favoriser la prise de position de la société civile. A travers ce type d'initiatives, les populations sont amenées à agir sur leurs représentants, à faire valoir leurs exigences auprès des autorités nationales et des instances internationales, en vue d'accélérer les procédures de déminage et d'obtenir aussi que soient prises les décisions concernant le bannissement de la production, de la vente, du stockage et de l'utilisation des mines antipersonnel.

2. Un niveau d'intervention national

Au niveau national, le travail consiste à soutenir les structures chargées de réaliser et/ou de coordonner les actions visant à résoudre

le problème des mines et dont le mandat comprend l'éducation et la prévention. Ces programmes, tout en reprenant les grands axes de travail précédemment décrits, sont alors établis selon les critères suivants:

- **systematisation de l'utilisation des réseaux locaux** constitués pour la diffusion du programme, c'est-à-dire les systèmes nationaux de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, les administrations et les associations locales;
- **identification, coordination, uniformisation** des initiatives développées localement;
- **établissement d'un curriculum national de formation** pour les personnes amenées à participer à la diffusion du programme;
- **mobilisation des moyens de communication**: médias, radios, milieux artistiques pour la diffusion de masse des messages destinés à prévenir les accidents;
- **traitement et diffusion des informations sur les lieux minés** recueillis par les réseaux du programme, et prises en compte pour la planification des actions de déminage;
- **coordination avec les programmes de déminage** qui doivent assurer la vérification et le contrôle des endroits minés recensés, le marquage des zones minées, le déminage de certaines zones considérées comme prioritaires par les villageois. Le programme d'éducation doit alors inclure des messages sur le respect des marquages et sur les limites du déminage. Il doit également contribuer à la nécessaire collaboration entre villageois et démineurs.

Quel que soit le niveau d'intervention, local ou national, il faut toujours distinguer deux types d'actions qui, s'ils peuvent être complémentaires, n'en sont pas moins distincts: la sensibilisation et l'éducation.

La sensibilisation

La sensibilisation de masse a pour objectif d'alerter la population la plus large sur le danger et la problématique des mines. Véhiculée par les canaux médiatiques existants dans le pays (radios, journaux, télévisions, troupes de théâtre, chanteurs, affiches, pamphlets, etc.),



Campagne de sensibilisation en Afghanistan: panneau présentant les différents types de mines à la population. (© CICR / Zalmai Ahad)

elle permet une couverture maximale au niveau national. La sensibilisation est déclinée selon les grands thèmes et messages qui constituent la base de tout programme pour la prévention (nature du danger, effets des mines, zones pouvant être minées, conduite à tenir dans une zone que l'on ne connaît pas, indications permettant de suspecter une zone dangereuse, marquages de circonstance, conduite à adopter lors de la découverte d'une mine, et en cas d'accident).

Elle est toutefois sujette à une interprétation non contrôlée et, utilisée sans discernement, risque de donner du problème une image dont l'ampleur dépasse la réalité.

L'éducation

L'éducation repose, quant à elle, sur le contact direct avec les populations en danger. Elle permet une adaptation des messages en fonction, d'une part, des caractéristiques des bénéficiaires, des con-

naissances et des représentations qu'ils ont du risque et du danger, d'autre part, de la situation réelle du minage dans les zones d'intervention. La sensibilisation de masse n'est alors conçue que comme le complément de l'action principale. L'éducation, si elle demande une mobilisation de ressources humaines, matérielles, financières plus lourdes, doit toujours être privilégiée dans les zones les plus polluées et pour les populations particulièrement exposées.

Enfin, les activités de sensibilisation et d'éducation sur le danger des mines peuvent avoir des effets plus bénéfiques, au-delà de la simple information des populations sur les risques qu'elles courent. L'expérience a en effet montré que de tels programmes favorisent, horizontalement, l'établissement de liens entre les communautés rurales directement concernées et, verticalement, entre ces dernières et les décideurs nationaux et internationaux. Ainsi, l'organisation au niveau local, communautaire, peut influencer, dans leurs décisions, des structures centrales souvent fort éloignées de la réalité quotidienne et des problèmes que connaissent les populations affectées.